

Une maison s'effondre partiellement

ROMBIES-ET-MARCHIPONT. Depuis mardi midi, la circulation ne s'effectue plus que dans un sens le long de la rue de l'Église. Le fruit d'un arrêté adopté hier, après qu'une maison se soit partiellement effondrée.

Il devait être aux alentours de 13 h 15 ce mardi lorsque les sapeurs-pompiers d'Onnaing, accompagnés d'un officier valenciennois, ont été sollicités pour une intervention à Rombies. L'angle d'une maison sise au n° 1 de la rue de l'Église venait de s'effondrer partiellement, ainsi que deux pans de mur.

UN ARRÊTÉ DE PÉRIL IMMÉDIAT

Des barrières de sécurité ont aussitôt été disposés de part et d'autre de l'habitation où vit un couple et ses deux enfants. Un arrêté de péril immédiat a également été adopté. Ainsi qu'un second arrêté rendant la rue à sens unique désormais, en attendant que la maison soit sécurisée de manière plus pérenne.

On ignore, pour l'heure, ce qui a provoqué l'effondrement partiel de cette maison. Quant à la famille qui vivait dans cette propriété, elle a été relogée temporairement par la mairie. ■

C. BO. AVEC J.-M. C. (CLP)

